

Annexe 2 :

Explications sur les ajustements proposés au programme LIFE métropolitain

Les ajustements présentés se font pour l'essentiel entre postes de dépenses similaires à l'exception des postes de dépenses équipements et infrastructures ou une demande plus spécifique est formulée.

▪ « Personnel Costs » :

Il s'agit d'un ajustement mineur représentant 6% du montant total des dépenses de personnel en adéquation avec l'état d'avancement des recrutements. Cet ajustement se traduit par une réduction de 50 000,00 € de l'opération C.4.3-4 « *Technician - Distribution de composteurs, communication et création d'un poste de maître composteur sur le territoire Istres Ouest Provence* » (passant ainsi à 110 00,00 € au lieu de 160 000,00 €) vers l'opération C.4.1-7 « *1 technicien en charge du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)* » (passant ainsi de 230 000,00 € à 280 000,00 €)

▪ « External assistance » :

Les mouvements au sein de ce poste sont un peu plus importants mais interviennent également dans cette même logique, entre lignes financières de cette même catégorie de dépenses.

La Métropole Aix Marseille Provence a répondu à l'appel à projets de l'ADEME « *Généraliser le tri à la source et valoriser les biodéchets en Provence-Alpes-Côte d'Azur* ». Ce projet permettra de définir et évaluer les actions à développer pour la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets. Aussi, l'opération C.5.3 « *Etude métropolitaine pour la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets et déchets verts (administrés, collectivités, gros producteurs)* » envisagée dans LIFE n'apparaît désormais plus opportune, ce qui permet de réallouer à d'autres lignes financières d'External Assistance le budget initialement prévu de 100 000 €.

Il est également proposé de transférer les crédits alloués initialement à la campagne de communication autour de la densification des colonnes aériennes de tri sur le Pays d'Aubagne (C.2.2-17). En effet, les dépenses de cette opération n'ayant pas été remontées, il apparaît plus opportun de transférer ces crédits sur des opérations dont

les besoins sont avérés et immédiats. Le budget ainsi réalloué pour d'autres lignes d'External Assistance est ici de 60 838 €.

En complément, des propositions d'ajustements plus proches des perspectives de dépenses effectives sont présentés sur certaines opérations. Il s'agit de transférer des crédits qui ne seront pas utilisés vers des opérations dont des besoins sont clairement identifiés. Le montant de ces crédits identifiés comme non réalisables sur certaines lignes financières d'External Assistance s'élève à 176 669 ,99 €.

La totalité des crédits réutilisables est donc de 377 507 ,99 € (176 669,99 + 100 000,00 € + 60 838,00 €).

Il est proposé de reventiler ces crédits sur des opérations existantes en External Assistance jugées plus stratégiques et nécessitant plus de budget, c'est le cas de : « *Collection service for the extension of sorting guidelines/Communication Campaign on Biflux* » ou encore « *Actions for the fight against food waste* » d'une part. Et d'autre part à hauteur de 115 000 € sur une opération de mise en œuvre d'une assistance pour concevoir un centre de tri d'une capacité de 58 000 tonnes sur le plateau de l'Arbois à Aix-en-Provence, afin de poursuivre et compléter l'opération « *Etude de faisabilité d'un centre de tri métropolitain* » financée dans le cadre de LIFE.

Ainsi, la totalité des crédits en External Assistance serait réutilisée.

▪ **« Equipment » et « infrastructure » :**

Dans la même logique que précédemment les lignes financières sont ajustées pour réallouer les crédits entre lignes existantes sur des axes devenus plus stratégiques avec le temps et demandant in fine plus de crédits, comme par exemple les opérations portant sur le compostage.

Le montant total de ces crédits réalloués est de 60 439,74 €.

Par ailleurs, il est à noter qu'à la suite d'une erreur de transcription, et à la marge, d'une estimation qui s'est révélée inadéquate aux besoins réels sur certaines opérations, il convient de demander à titre exceptionnel que des crédits initialement alloués à des dépenses d'infrastructures puissent être transférés vers des dépenses d'équipement. En effet, les dépenses en infrastructure de l'opération C.2.2-13 « *Extension des points d'apport volontaire en colonnes semi enterrées en habitat vertical sur le territoire du Pays de Martigues* » ont été surdimensionnées à l'inverse de ces dépenses en équipement. Il s'agit donc de transférer 168 174,00 € de crédits d'infrastructure (soit un peu moins de 2% du budget total éligible et 13% des dépenses d'infrastructures initialement prévues) sur les crédits d'équipement afin rectifier l'erreur commise et orienter le reste des crédits sur les besoins réels.

▪ **« Other costs » :**

De légers ajustements plus proches des perspectives de réalisation sont présentés dans le respect des limites encadrants ce poste de dépenses, en transférant des crédits d'une opération vers une autre. Plus précisément ici, la ligne financière « *Subsidies to associations for food waste reduction* » est diminuée de 11 000 € soit de 35 000 € à 24 000 €, permettant par là même de clôturer la ligne financière. Il est proposé de réallouer ce delta au sein de cette même catégorie de dépenses sur la ligne « *Subsidies to the scope of the awareness-raising campaign* ».

Le montant global de cette catégorie de dépenses reste maintenu ainsi à 77 000 € soit bien en deçà des 100 000 € posés en limite et surtout une vigilance particulière est

appliquée pour ne pas dépasser 15 000 € de subventionnement par tiers (tout éventuellement dépassement est par nature écarté au-delà de cette limite réglementaire).